



Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
COMPTE RENDU
Séance du mardi 31 janvier 2017

Le mardi trente et un janvier deux mil dix-sept à dix-huit heures, dans la salle Saint-Pierre Commune de Méobecq, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 26 janvier 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Membres titulaires présents : Mme Bonin-Villemont Bernadette, M Lumet Thierry, Mme Yvernault-Trotignon Michelle, M Granger Michel, M Villin Denis, M Dixneuf Philippe, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Vidal Claude, Mme Hermen Marie-Solange, M Mardelle Bruno, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, Mme Depond Noëlle, M Perrot Dominique, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard

Titulaires absents excusés : M Blanchet Régis, Mme Mauduit Evelyne, M Boiron Patrice, M Vallée Robert, Mme Tocanier Sylvie

Titulaires absents :

Membres suppléants votants: néant

Pouvoirs : néant

M Mardelle Bruno a été élu secrétaire de séance

PROCES VERBAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Le procès – verbal est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Après avoir pris connaissance du rapport et de la présentation faite par Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2017. Document de présentation joint.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs arrêté au 1^{er} janvier 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

CREATION D'UN CONTRAT AVENIR

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité de créer un nouvel emploi Contrat Avenir qui aura pour missions notamment d'assurer les remplacements pour la collecte des ordures ménagères comme ripper, et en déchetteries.

La durée de travail hebdomadaire est fixée à 35 heures rémunérées au SMIC.

EMPLOI NON PERMANENT DE CHARGE DE MISSION OPAH

Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte de renouveler à compter du 1^{er} avril 2017, pour une durée de trois ans, terme de l'OPAH actuelle.

- Un poste de technicien pour un emploi spécifique de chargé de mission OPAH correspondant au grade de rédacteur
- La durée hebdomadaire de travail est fixée à 28 heures
- Sollicite une subvention de l'ANAH dans le cadre de la mise en œuvre de cette mission et du renouvellement de ce poste

OPAH – ABONDEMENTS DES SUBVENTIONS DE L'ANAH

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité

1. accepte l'abondement des subventions ANAH pour les projets suivants:

Travaux d'économies d'énergie :

- | | |
|---|----------------|
| ● Chauvet Jean-Guy – 14 rue Flandres Dunkerque - Buzançais | 500 € |
| ● Estève Eddy et Lamotte Virginie – 127 rue des Hervaux - Buzançais | 500 € |
| ● Bourguignon Jean-Yves – 67 rue Grande - Buzançais | 500 € |
| Total des abondements pour travaux d'économie d'énergie | 1 500 € |

Travaux de sortie d'insalubrité :

- | | |
|---|----------------|
| ● Guigon Charlotte – L'étang Gaillette - Buzançais | 3 500 € |
| ● Paillisson Pierrette – 2 rue des Varennes – La brigaudière – St Genou | 3 500 € |
| Total des abondements pour sortie d'insalubrité | 7 000 € |

Total des abondements :

- | | | |
|---|---------------------------------|----------------|
| ● | Travaux d'économie d'énergie | 1 500 € |
| ● | Travaux de sortie d'insalubrité | 7 000 € |
| | Total | 8 500 € |

2. Demande à l'association SOLIHA l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour le logement suivant :

- M. et Mme Desroches Loïc – 26 av. du Maréchal Leclerc – 36320 Villedieu sur Indre, pour la somme de 1 560,30 €.

3. accepte les modifications suivantes concernant les coûts des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à SOLIHA, comme prévu dans l'article V de la convention citée ci-dessus, pour les ménages suivants :

- Mme Bart Marie-Laure – 17 rue du prieuré – Buzançais : 1530 € au lieu de 1500 €
- Mme Paillisson Pierrette – La Brigaudière – St Genou : 1530 € au lieu de 1500 €

OPAH – Mandataire des fonds ANAH et ASE

Devant les délais importants rencontrés par les entreprises locales du bâtiment pour être rémunérées par les bénéficiaires de subventions ANAH et ASE, le conseil communautaire à l'unanimité:

Accepte le principe d'avancer les subventions ANAH sous les conditions suivantes :

- Le bénéficiaire de la subvention, devra avoir signé l'imprimé cerfa n°13 463*02 "procuration sous seing privé pour la perception des fonds" dans lequel il désignera la communauté de communes comme son mandataire pour percevoir les subventions versées par l'ANAH.
- Les subventions seront payées directement aux entreprises par la CCVIB, par mandat administratif, uniquement après contrôle et émission du ou des ordres de paiement par l'ANAH.
- Le bénéficiaire règlera à l'entreprise son apport de fonds personnels
- Le bénéficiaire reste libre de ne pas utiliser ce service.

CREATION D'UN ECO-QUARTIER INTERGENERATIONNEL

Monsieur Denis Villin ne prend pas part au débat ni au vote sur ce point

APPROBATION DE L'ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE

Le Président rappelle le déroulé de la procédure du dialogue compétitif, accord-cadre mono-attributaire pour maîtrise d'œuvre urbaine ; et les projets des trois candidats sont présentés au conseil, ainsi que le rapport de la Commission d'Appel d'offres.

Le lauréat du dialogue compétitif est LABO'52 52, Rue Grande pour 374 294,40 € HT soit 449 153,28 € TTC, à un taux de 8 %, hors missions complémentaires et options.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise, le Président à signer tous les documents s'afférents à ce marché.

Madame Yvernault évoque de la compatibilité du projet avec le SCOT.

Monsieur Vandaele répond que ce projet a bien été pris en compte, lors des différentes phases.

VERSEMENT DE LA PRIME AUX CANDIDATS

Le Conseil après en avoir délibéré, autorise son Président à verser au lauréat ainsi qu'aux deux concurrents non retenus, ayant remis des prestations répondant au programme, une prime d'un montant de 13 000,00 € HT soit 15 600,00 € TTC. Il faut noter que pour le lauréat cette indemnité constitue un premier acompte sur honoraire.

ACQUISITION D'UNE OEUVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité d'acquérir l'œuvre de Rachel Portrait « Birds family » pour un montant de 480€.

GEMAPI

Convention étude bassin versant de l'Indre

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve le lancement d'une étude préalable à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Indre pour le compte de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre concernés dans le cadre d'une convention

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ENERGIE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'INDRE

Compte tenu de l'intérêt de la collectivité à adhérer au SDEI, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Indre pour le groupement d'achat d'énergie et plus particulièrement dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricité
- Autorise le président à signer tous les documents relatifs à l'adhésion.

AMENAGEMENT DE LA RUE GRANDES, DE LA PLACE AUX LEGUMES ET DE LA RUE DES TROIS MARCHANDS- COMMUNE DE BUZANCAIS **PASSATION D'UNE CONVENTION POUR UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur Denis Villin ne prend pas part au débat ni au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité le recours à la procédure de groupement de commandes.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES SPORTS- BUZANCAIS **CONTRAT DE COORDINATION SPS**

Le Président porte à la connaissance du Conseil la décision suivante :

Le Conseil Communautaire prend acte de la signature d'un contrat de coordination SPS avec SOCOTEC dans le cadre des travaux d'aménagement de l'allée des sports sur la commune de Buzançais., pour une mission de coordination SPS niveau 2, le montant de la prestation est de 960,00€ HT soit 1 152€ TTC.

INTERVENTION DE LA REGION EN MATIERE DE FONCIER ET D'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Dans l'attente de la signature de la convention Région/EPCI, la Communauté de Communes Val de l'Indre - Brenne autorise la Région à intervenir en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise, en attribuant une subvention aux projets portés par la Communauté de Communes, étant entendu que l'intervention régionale octroyée dans le cadre du Contrat territorial du Pays Castelroussin et de Châteauroux Métropole est calculée sur le reste à charge de la collectivité maître d'ouvrage.

Le Président informe le Conseil Communautaire du lancement d'une nouvelle agence régionale pour le développement économique Dev' Up Centre Val de Loire issue du regroupement de Centréco et de l'ARITT.

Il assistait à la première assemblée générale qui s'est tenue le lundi 30 janvier à Orléans, et il a été élu pour siéger dans le collège des EPCI au sein du conseil d'administration de cette nouvelle structure.

L'ensemble du conseil le félicite pour cette élection.

AUBERGE DE NIHERNE **PLAN DE FINANCEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le plan de financement suivant afin de pouvoir demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet :

DEPENSES :

Travaux de construction (estimation CAUE) :	281 000 €
Acquisition :	48 000 €
Frais de notaire (estimés):	5 000 €
Maîtrise d'œuvre :	21 000 €
Coordonnateur SPS (estimé) :	2 000 €
Contrôle technique (estimé) :	3 000 €
Assurances Dommages – Ouvrages (estimée) :	4 000 €
Frais d'appels d'offres (estimés) :	3 000 €
Imprévus de chantier :	33 000 €
TOTAL :	400 000 € HT

RECETTES :

Conseil Départemental FAR 2017 :	15 000 €
Etat – DETR 2017 (40 % à demander) :	160 000 €
Conseil Régional CONTRAT DE PAYS (30 % à demander):	120 000 €
Emprunt :	105 000 €
TOTAL :	400 000 € HT

ACQUISITION AUBERGE DE NIHERNE – AUTORISATION ESTER EN JUSTICE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Président à mandater Me LAVOUÉ pour représenter les intérêts de la Communauté de Communes
- Autorise Monsieur le Président à ester en justice pour la résolution de ce problème dans l'acquisition de l'auberge de Niherne.

ATELIER RELAIS VILLEDIEU - NIHERNE : BAIL PRECAIRE AVEC LA SAS F.C. TRADING

Le Président porte à la connaissance du Conseil de la signature d'un bail précaire de 35 mois pour l'occupation de l'atelier relais n°3 avec la SAS F.C. TRADING à compter du 1^{er} Février 2017.

Le montant du loyer pour la location de cet atelier relais est fixé à 990 HT mensuel soit 1 188 € TTC.

Un dépôt de garantie d'un mois de loyer, soit 990 €, sera versé lors de la signature du bail précaire.

INITIATIVE BRENNE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte le versement d'une participation totale de **1 249 €** à INITIATIVE BRENNE.

Le barème des cotisations pour les collectivités publiques comprend une part fixe en fonction du nombre d'habitants de la collectivité (1 000 € pour la CDC) et une part variable qui correspond à 1 % de la moyenne annuelle des prêts d'honneur décaissés sur la CDC au cours des 5 dernières années (249 € pour la CDC).

PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, accepte les modalités de participation aux sorties scolaires suivantes :

Nb de km parcouru aller/retour	Prise en charge cdc en %
De 0 à 300	100
De 301 à 500	70
De 501 à 800	50
Au-delà de 801	30

Les KM parcouru s'entendent au départ du dépôt et au retour au dépôt.

CONVENTION SNCF RESEAU

Le Président rappelle que l'association Transport Fer Val de l'Indre a en projet de procéder au débroussaillage de la voie Buzançais- Loches.

Cependant SNCF Réseau ne peut passer des conventions portant autorisation d'entretien des abords végétalisés sur emprise ferroviaire non circulée qu'avec les collectivités, et qu'il est impossible de conventionner avec une association.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à conventionner avec SNCF Réseau pour son compte et pour le compte de l'ensemble des collectivités concernées pour mettre en œuvre les travaux d'entretien de la végétation sur le tronçon ferroviaire Buzançais – Loches
- Autorise le Président à conventionner avec l'ensemble des collectivités concernées pour la mise en œuvre et le financement de ces travaux

CONTOURNEMENT DE VILLEDIEU

Le Président porte à la connaissance du conseil communautaire un courrier du Président du Conseil Départemental relatif au souhait du Département de relancer de grands projets de déviation routière et de solliciter un financement dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région.

Considérant que la communauté de communes est directement concernée par le projet, notamment par la mise en sécurité de la traversée de Villedieu ainsi que la facilitation à l'accès de Buzançais.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité accepte le principe d'une participation financière.

L'ensemble des points figurants à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traité, le Président lève la séance, et Monsieur Mousset Maire de Méobecq invite les conseillers à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.